



INSCRIPTION ET TARIFS

CONTACT

- **secrétariat** : kenzenkarate44320@gmail.com
- **professeurs** : KARATE : 06 83 32 66 77 KRAV MAGA : 06 80 07 78 59

INSCRIPTIONS

- Possibilité de régler en **chèques vacances ANCV** ou **coupons sport ANCV**, en pass sport.
- Facilités de paiement possibles (**paiement en plusieurs fois**)
- Lorsque deux membres d'une même famille s'inscrivent à l'association, une remise de **5% est accordée aux deux membres**.
- Lorsque trois membres ou plus d'une même famille s'inscrivent à l'association, une remise de **10% est accordée à l'ensemble des membres**.
- Inscription à l'institution MONGAZON (ANGERS 49000)
Cotisation annuelle : 67,00 € / an (cours, licence, assurance fédération)

CATÉGORIES

MINI POUSSINS (5 à 6 ans) - SPORT SANTE : 1 cours par semaine (1h)

- **Cotisation annuelle : 85,00 € / an (cours, licence, assurance fédération)**

ENFANTS (7 à 13 ans) : 2 cours par semaine

- **Cotisation annuelle : 127,00 € / an (cours, licence, assurance fédération)**

ADOS / ADULTES - SPORT SANTE (14 ans) : 2 cours par semaine

- **Cotisation annuelle : 127,00 € / an (cours, licence, assurance fédération)**, donne accès au cours Krav Maga.

KRAV MAGA (14 ans) : 2 cours par semaine

- **Cotisation annuelle : 127,00 € / an (cours, licence, assurance fédération)**, donne accès au cours Karaté.

VISITEURS :

- **Cotisation à la séance : 10,00 € / cours**

KENZEN

siège social : 1 place de la mairie - 44320 SAINT-PÈRE EN RETZ

Tél . : 06 85 15 63 32

email : kenzenkarate44320@gmail.com

SIREN : 508072907

N° FFK : 0440666



Bienvenue à nos amis visiteurs, il vous sera demandé la somme de 10 euros pour participer à un entraînement (+ présentation de la licence sportive en cours).

POUR LES LICENCIÉS MINEURS

À compter de la saison 2021-2022, tous les licenciés de moins de 18 ans n'ont plus à fournir de certificat médical de non contre-indication à la pratiques sportive pour prendre une licence à la FFK, et ce en application du dernier décret n° 2021-564 du 7 mai 2021.

Le certificat médical est désormais remplacé par un questionnaire de santé disponible dans la circulaire du 27 juillet 2021 et sur le site internet de la fédération (voir ci-dessous).

Une fois ce questionnaire rempli avec l'aide des parents, seule une **attestation sur l'honneur** (disponible également sur le site internet de la fédération) est à délivrer au club lors de l'inscription.

Le questionnaire permet d'établir un bilan de santé du mineur et revêt un caractère confidentiel. Il ne doit en aucun cas être remis au club ou à la fédération.

* *

KENZEN

siège social : 1 place de la mairie - 44320 SAINT-PÈRE EN RETZ

Tél . : 06 85 15 63 32 email : kenzenkarate44320@gmail.com SIREN : 508072907 N° FFK : 0440666